



BAPE sur le dragage à Rivière-du-Loup : le CREBSL inquiet pour le béluga

Rimouski, le 19 juillet 2022 – Dans le cadre de l'audience publique menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet du Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) dépose un mémoire afin de présenter ses préoccupations et ses recommandations sur les impacts environnementaux du projet, notamment sur la population du béluga du Saint-Laurent, une espèce à statut précaire.

D'abord, le CREBSL est conscient du caractère essentiel de la traverse reliant Rivière-du-Loup et Saint-Siméon et des liens économiques, sociaux et touristiques importants qui en dépendent. Toutefois, la proposition de projet du programme décennal de dragage du quai de Rivière-du-Loup comporte certaines incertitudes.

« Les préoccupations et les recommandations avancées dans ce mémoire visent à l'exemplarité des activités en matière environnementale et par conséquent, à la protection d'un territoire riche en biodiversité, fréquenté par une population menacée et unique au monde, qu'est celle du béluga du Saint-Laurent. » - Luce Balthazar, directrice générale.

Le CREBSL est particulièrement préoccupé par la récurrence, la durée et les effets à long terme que le projet risque d'entraîner sur une population déjà fragilisée. En ce sens, l'organisme appelle à une meilleure concertation dans la prise de décisions sur le territoire ciblé pour l'établissement d'une aire marine protégée vouée à la protection du béluga et de son habitat. D'autre part, il semble nécessaire de compléter l'évaluation des impacts dans une perspective plus élargie, c'est-à-dire en tenant compte des effets cumulatifs possibles des autres activités, en cours ou à venir, dans le même secteur. Par ailleurs, lors de l'audience publique, des données plus récentes (qui ne sont pas encore officiellement publiées) sur la fréquentation du béluga dans la zone visée ont été présentées. Le CREBSL suggère donc d'actualiser les données utilisées pour l'évaluation des impacts dès que possible, afin que les décisions soient prises en toute connaissance de cause.

Également, le Bas-Saint-Laurent étant une région considérablement touchée par les risques côtiers et les événements météorologiques extrêmes, il est primordial de tenir

compte des risques climatiques dans la planification des activités de dragage. Le CREBSL propose de se préparer à cette nouvelle réalité en considérant différents scénarios des effets des changements climatiques dans l'étude d'impact, afin de déterminer les mesures pour y faire face.

Enfin, l'organisme propose une vision renouvelée de la gestion des déblais de dragage, dans laquelle les sédiments dragués devraient être traités comme des matières résiduelles et leur gestion guidée par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E.

L'audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup menée par le BAPE a débuté le 13 juin 2022 et se terminera le 13 octobre 2022 à Rivière-du-Loup. Le mémoire du CREBSL peut être consulté en ligne au www.crebsl.com et les détails du projet de dragage au www.bape.gouv.qc.ca.

- 30 -

LIENS DIRECTS :

[Mémoire du CREBSL](#)

[Dossier du BAPE - Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup](#)

RENSEIGNEMENTS :

Luce Balthazar, directrice générale

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Courriel : luce.balthazar@crebsl.com

Tél. : 418 750-8732